



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'ASSOMPTION FAIT DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE UNE PRIORITÉ

L'ASSOMPTION, LE 13 MAI 2020 – La Ville de L'Assomption a posé, lors de sa dernière séance du conseil municipal du 12 mai, une série de gestes importants pour la sauvegarde du patrimoine, confirmant encore une fois qu'elle en fait une priorité.

La Ville a d'abord accepté une promesse de vente du vieux palais de justice de L'Assomption. Le vieux palais de justice est un bâtiment historique classé par le ministère de la Culture et des Communications qui revêt un intérêt public important pour la population du Québec et exceptionnel pour la population de L'Assomption. La Ville désire ainsi préserver le vieux palais et sa vocation à caractère culturel, patrimonial, historique et public.

« Nous voulons assurer la protection du patrimoine du vieux palais puisqu'il témoigne un pan de l'histoire et est propre à la collectivité de L'Assomption. Classé immeuble patrimonial en 1973 par le gouvernement du Québec, le Vieux Palais de L'Assomption possède toujours sa beauté d'antan. Je salue d'ailleurs Françoise Mayrand et sa famille qui ont fait vivre l'histoire de L'Assomption via le vieux palais de justice au cours des dernières décennies. C'est maintenant à nous, en tant que Ville, d'assurer le maintien de ce joyau de notre patrimoine, afin que les Assomptionnistes puissent continuer d'en jouir encore longtemps », a mentionné Sébastien Nadeau, maire de la Ville de L'Assomption.

La chapelle Bonsecours citée à titre de bien patrimonial

La séance du conseil municipal du 12 mai a aussi été l'occasion pour la Ville de L'Assomption de citer la chapelle Bonsecours à titre de bien patrimonial, reconnaissant ainsi sa valeur historique, architecturale ainsi que son authenticité. La reconnaissance et la protection de la chapelle s'inscrivent dans une volonté de mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la Ville de L'Assomption. L'attribution d'un statut juridique de protection permet de mieux protéger et mettre en valeur ce bâtiment qui fait partie du patrimoine historique et culturel de la Ville de L'Assomption.

Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier

Finalement, puisque la Ville tient à jouer un rôle proactif dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immobilier de propriété privée et municipale sur son territoire, elle a déposé une demande de participation au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier.

Il est tout à fait dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'aider à la mise en valeur des bâtiments présentant un intérêt patrimonial supérieur ou exceptionnel.

« On le dit souvent, L'Assomption est ville de culture et de patrimoine. Les Assomptionnistes sont fiers de leur histoire, et nos bâtiments patrimoniaux en sont la démonstration. Si nous voulons continuer de faire vivre la riche histoire de notre ville, il faut y mettre l'amour et les sommes nécessaires », a ajouté le maire.

Pour le premier volet (propriété privée), les deux inventaires réalisés sur notre territoire ont permis d'identifier une liste d'immeubles potentiellement admissibles. En prenant l'ensemble des immeubles inclus dans cette liste, un nombre de 52 immeubles serait admissible à profiter du programme d'aide financière sur notre territoire.

Pour le second volet (propriété municipale), trois immeubles potentiels pourraient ainsi être ciblés afin de procéder à diverses interventions de restauration et de protection, soit la Maison de la Culture, la Maison Geoffrion et le Vieux-Palais de Justice (avis de réserve foncière en vigueur).

-30-

Source : Emilie Forget, Conseillère en communication, Services administratifs, Ville de L'Assomption,
Cellulaire : 514 267-7268

